Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:294448-2012:TEXT:FR:HTML

F-Paris: Travaux de construction
2012/S 179-294448

Concession de travaux publics

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Ville de Paris
17 boulevard Morland
Point(s) de contact: direction des finances, sous-direction des partenariats public-privé, bureau des établissements concédés
À l'attention de: Mme Marie Samson bureau 7092
75004 Paris
FRANCE
Téléphone: +33 142762252 / 142762170 / 142763565
E-mail: DF-PavillonGabriel@paris.fr
Fax: +33 142763690

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autorité régionale ou locale

1.3) **Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

1.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du contrat de concession

II.1) **Description de la concession**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Bail emphytéotique administratif – concession de travaux publics ou convention d'occupation du domaine public - concession de travaux publics sans droits réels, pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Gabriel, soumis au régime défini aux articles L1415-1 et suivants et R1415-1 et suivants du code général des collectivités locales.

II.1.2) **Type de contrat et lieu d'exécution des travaux**

Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur
Code NUTS FR101

Site ou lieu d'exécution principal Pavillon Gabriel 5 avenue Gabriel. 75008 Paris, FRANCE.

II.1.3) **Description succincte du contrat de concession:**

Dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif- concession de travaux ou d'une convention d'occupation du domaine public - concession de travaux sans droits réels, le titulaire exploitera un établissement à usage de salons de réception de prestige et d'un studio d'enregistrement avec salle de spectacle, situé dans les jardins des Champs Elysées au 5 avenue Gabriel à Paris 8ème arrondissement.

Le candidat devra s'engager à réaliser le programme de travaux suivant:

— La modernisation des équipements techniques (chauffage, ventilation, production froid...),

— La réfection et la modernisation des installations électriques,

— La mise aux normes en matière d'accessibilité, conformément à la loi du 11.2.2005,

— La dépose des éléments amiantés,

— La réfection du clos et couvert,

— L'amélioration thermique du bâtiment.

Le candidat pourra également proposer tous les investissements qu'il jugerait nécessaires pour assurer l'exploitation du lieu.

La Ville de Paris ne participera pas au financement de ces investissements et n'assumera pas la maîtrise d'ouvrage. Cette charge incombera au titulaire, qui assumera le risque de l'opération. Le titulaire assurera seul la direction technique des travaux et aura à sa charge toutes les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de réparation ou de construction liées aux biens, objets du futur contrat.

A l'issue du contrat, l'intégralité des ouvrages et aménagements résultant des travaux réalisés par le titulaire deviendra la propriété de la Ville de Paris, sans que le titulaire ait droit à une quelconque indemnité.

Le titulaire bénéficiera du droit d'occuper et d'exploiter le site de manière privative selon des modalités qu'il aura définies.

La durée envisagée du contrat est de 18 ans.

Le titulaire devra verser une redevance à la Ville de Paris en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine municipal.

La redevance annuelle de l'ensemble des activités ne pourra être inférieure à 1,1 M EUR HT.

Le titulaire devra fournir des garanties assurant la bonne exécution du contrat.

II.1.4) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

45000000, 55000000, 92000000

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

La parcelle faisant l'objet de la présente consultation, dont l'emprise totale est évaluée à 2 724 m², comprend un pavillon aménagé en salons de réceptions et salles de spectacles dénommé le Pavillon Gabriel (2 207 m²) et un studio de télévision dénommé le studio Gabriel (2 906 m²).

a) Le Pavillon Gabriel dispose de salons de réceptions d'une surface totale de 1 050 m² dont 2 niveaux sont ouverts au public:

— au rez-de-chaussée, deux salons de 500 m² et 200 m² et une terrasse de 170 m²,

— au 1er étage, un salon de 350 m², des bureaux et offices.

La cuisine et les locaux du personnel se situent au 1er sous-sol et les locaux techniques au 2ème sous-sol.

b)Le studio Gabriel comprend:

— A l'entresol, le hall d'accueil, les loges et les locaux administratifs,

— Au 1er sous-sol, le studio d'enregistrement recevant du public avec une scène de 300m²,

— Au 2ème sous-sol, une zone de stockage des décors et gradins.

Le Studio Gabriel est relié au Pavillon Gabriel mais son fonctionnement est indépendant et il possède en particulier une entrée indépendante. Les parties communes représentent 633 m².
Par ailleurs, l'établissement bénéficie d'espaces extérieurs (terrasse, aménagements paysagers).

II.2.2) **Pourcentage minimal des travaux devant être attribués à des tiers:**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement conjoint d'entreprises avec mandataires solidaires et devront s'engager à créer une société dédiée à l'exécution du contrat.
Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.
Les dossiers de candidature, rédigés en français, devront comprendre pour chaque candidat et, en cas de groupement, pour chaque membre du groupement:
— Son nom, sa forme juridique, sa raison sociale,
— La liste des dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager le candidat,
— Son numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou toute pièce équivalente pour les sociétés étrangères),
— Si l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
Chaque candidat devra également produire:
— Une lettre de candidature valant, le cas échéant, habilitation du mandataire par les autres membres du groupement. Cette lettre de candidature devra indiquer les coordonnées téléphoniques du candidat, ainsi qu'une adresse courriel.
Le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.
Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire:
— La liste exhaustive des entreprises qui lui sont liées au sens du titre III de l'article 12 de l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009 relative aux contrats de concession de travaux publics,
— les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
— une attestation sur l'honneur que le candidat est en règle au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France,
— une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une des interdictions de soumissionner prévues à l'article n° 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 et qu'il n'a pas été condamné au titre 131-39 du Code pénal ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
Les certificats ou documents délivrés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.
Les candidats pourront utiliser les formulaires relatifs aux marchés publics pour la constitution de leur dossier administratif.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra fournir:
— Le montant et la composition de son capital,

— Les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos accompagnés des liasses fiscales et de leurs annexes ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
Les pièces et renseignements demandés concernent les candidats et non les sociétés mères, sauf si celles-ci se portent garantes par lettre d'engagement.
Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'attester de leurs capacités économiques et financières.

III.1.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies Chaque candidat et, en cas de groupement, chaque membre du groupement, devra produire:
— Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à exploiter de l'établissement.
A ce titre devront être précisés, le cas échéant:
— Les noms des prestataires ou partenaires que le candidat prévoit de s'adjoindre,
— Les références et qualifications attestant de la capacité du candidat et/ ou de ses prestataires et partenaires à assurer la bonne exploitation du site,
— Toute référence ou qualification attestant de sa capacité à conduire les travaux.
A ce titre devront être précisés:
— Les noms du ou des maîtres d'œuvre et bureaux d'études que le candidat prévoit de s'adjoindre,
— Les références et qualifications attestant de la capacité du candidat et de son ou ses maîtres d'œuvre à assurer la conduite des travaux.
Les candidats sont libres de fournir tout autre document permettant d'apprécier leurs capacités professionnelles et techniques.

Section IV: Procédure

IV.1) **Critères d'attribution:**

A l'expiration du délai de réception des offres, les propositions formulées par les candidats seront examinées.
Seront pris en compte les critères suivants, hiérarchisés selon un ordre décroissant d'importance:
— L'intérêt et la cohérence d'ensemble du projet d'exploitation, en fonction de son attractivité et de sa capacité à contribuer à la mise en valeur du site,
— Le montant et le mode de calcul de la redevance sur chiffre d'affaires,
— La qualité des propositions architecturales et patrimoniales,
— Les conditions et la soutenabilité du financement du projet.

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

IV.2.2) **Date limite de présentation des candidatures**

Date: 13.11.2012 - 16:00

IV.2.3) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures**

français.

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Consultation en 2 temps:
1ère phase: dépôt des candidatures
Les candidatures doivent être déposées ou réceptionnées avant la date et l'heure limites à l'adresse spécifiée au 1.1 du présent avis sous pli cacheté.

Le pli devra porter la mention suivante: "candidature pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Gabriel " et être revêtu de la mention "ne pas ouvrir".
Les candidatures incomplètes, c'est-à-dire celles ne comprenant pas tous les documents exigés dans le présent avis, seront déclarées recevables sous réserve d'une régularisation par l'envoi des pièces manquantes dans un délai de 48h à compter de l'envoi de la demande par le pouvoir adjudicateur.
Seront déclarées irrecevables les candidatures ne présentant pas de références et garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes pour démontrer leur capacité à exécuter correctement le contrat.
2ème phase: dépôt des offres.
La Ville de Paris adressera à partir du 17.12.2012 aux candidats retenus un dossier de consultation, sur la base duquel ils devront formuler leurs propositions pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Gabriel.
Le délai de réception des offres sera fixé au minimum à 52 jours suivant la date d'envoi du dossier de consultation. Le délai de réception des offres tient compte des visites sur les lieux d'exécution du contrat susceptibles d'être organisées à la demande des candidats.
Les propositions doivent être rédigées en français.
Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris
FRANCE
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

13.9.2012